

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Mars 2016

Présents : Jean-Jacques LAVALLADE, Colette MOUSNIER, Jocelyne LETURGIE, Valérie DUTROP, Alan BROOKE, Patrice DELAVALLADE, Sylvain BREGEON, Catherine PEROUX , Rudolph WIJBURG

Absents excusés : Hervé DAUCHY (pouvoir à LETURGIE), Pascal DELAVERGNAS (pouvoir à LAVALLADE),

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance ordinaire, le 10 Mars 2016, à la Mairie, sur convocation de M. Jean –Jacques LAVALLADE, Maire, adressée à tous les conseillers et affichée le jour même. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Madame Colette MOUSNIER est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Choix entreprise diagnostic assainissement,
- Renouvellement contrat agence postale,
- Questions diverses.

1 – CHOIX ENTREPRISE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Sylvain BREGEON qui fait un bref compte rendu de l'audit ATD sur les entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres. En effet, il faut faire un choix en fonction des critères techniques et du prix.

Monsieur le Maire propose Hydraulique environnement comme prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De retenir l'offre de l'Entreprise HYDRAULIQUE Environnement pour un coût global de 20 705€ HT pour la réalisation du diagnostic du système d'assainissement.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

2 – RENOUELEMENT CONTRAT AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de travail correspondant à la gestion de l'agence postale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de renouveler le contrat de travail pour une durée de 2 ans.

3-QUESTIONS DIVERSES

Madame Colette MOUSNIER fait un compte rendu sur la réunion avec Monsieur le Sous-Préfet concernant la mise en place d'un plan de sauvegarde des risques. En effet, cela permettra de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants.

L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise

La séance est levée à 21h30